Envoyé en préfecture le 19/11/2020 Reçu en préfecture le 19/11/2020 Affiché le ID: 011-200035855-20201117-20200191-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE:

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

SOUS-DOMAINE: SUBVENTIONS

Lauragais Audois.

Pascal

ASSEMAT,

OBJET: Demande de subvention scènes d'enfance 2021

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Pierre

BARBAUD,

Brigitte

BATIGNE.

Le nombre de déléqués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 novembre 2020

Guv BONDOUY. Denis BOUILLEUX. Eliane **BOURGEOIS** MOYER. Alain BOUSQUET. Karole CAFFIER. Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Claire DARCHY. Javier DE CASA, François DEMANGEOT. DEUMIER, Jean-Marc Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL. Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, **Philippe** GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH. Bruno PERLES. Henri POISSON. Jean-Francois POUZADOUX, Christophe PRADEL. PUEBLA. Martine Jean-Pierre QUAGLIERI, RATABOUIL, Jacqueline Nicolas RAUZY. Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE:

Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION LE

titulaires remplacés

conseillers par suppléants : Didier MAERTEN Pascale par CRAVERO. René MERIC Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

PAR DELEGATION LE

Procurations: Dominique **DUBLOIS** Philippe GREFFIER, Préscillia **GRANIER** à Hélène GIRAL. Bernard GRIMAUD Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à Bernard PECH.

Signature

Excusés: Robert BATIGNE Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN. Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Absents: Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

20200191

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que les bibliothèques participent chaque année à l'opération Scènes d'enfance, programme départemental autour du spectacle vivant à destination du jeune public.

Pour l'édition 2021, le réseau propose trois spectacles à LABECEDE LAURAGAIS, SALLES SUR L'HERS et LASBORDES :

- « Vous voulez rire ? » (marionnette, compagnie Les frères Duchoc) ;
- « Nonna(s) don't cry » et « Alias » (marionnette et danse, compagnie Dirtz théâtre).

Monsieur le Président indique que la programmation de Scènes d'enfance peut faire l'objet d'un cofinancement du Conseil Départemental (sur les coûts artistiques uniquement).

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du conseil Départemental. Il précise que la demande de subvention ne porte que sur les spectacles « Nonna(s) don't cry » et « Alias », « Vous voulez rire » étant un report de 2020 qui a déjà fait l'objet d'une subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de mettre en œuvre le projet Scènes d'enfance en mars 2021.

APPROUVE le plan de financement ci-après :

Dépenses			Recettes	
Coûts artistiques		2 100 €	Conseil départemental	1 050 €
Restauration		180 €	Autofinancement	1 910 €
Hébergements		400 €		
Transports		80 €		
Droits		200 €		
	Total	2 960 €	Total	2 960 €

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil départemental et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER